

**Votre contact presse**

Association éhop  
Emmanuelle Fournil  
07 81 78 05 91

emmanuelle@ehopcovoiturons-nous.fr

# L'association éhop lance un appel aux covoitureurs solidaires

Lundi 16 novembre – éhop

A l'heure du reconfinement et dans un climat de fragilité économique, **les questions de mobilité du quotidien pour tous** pour les déplacements essentiels autorisés **sont plus que jamais d'actualité et trouvent leurs réponses dans la solidarité**. L'association éhop annonce le maintien de ses services de covoiturage solidaire pour l'emploi, les courses et la santé et lance un **appel général à rejoindre les covoitureurs solidaires**.

## ■ Un covoitureur solidaire, c'est quelqu'un qui partage ses trajets automobiles à l'occasion ou régulièrement

Le concept du covoiturage solidaire n'est pas de créer de nouveaux trajets, mais bien de partager les trajets réalisés pour en faire profiter des personnes qui ont besoin des mêmes trajets aux mêmes moments et qui n'ont pas de solution de transport (pas de bus, pas de voiture, pas le permis...). Alors que le trafic observé les jours derniers en périphérie des agglomérations indique un retour massif à la voiture individuelle, le covoiturage solidaire apparaît comme une réponse évidente aux problématiques de mobilité inclusive.

## ■ Oui, on peut covoiturer en période de confinement, dans le respect des gestes barrières

Le covoiturage - pour les déplacements autorisés - reste préconisé avec masque obligatoire pour les plus de 11 ans, 4 personnes maximum par voiture de 5 places et respect des gestes barrières (notamment l'aération régulière du véhicule). C'est à l'heure actuelle l'article 21 du décret 20-1310 du 29.10.20 qui fixe les règles en vigueur.

## ■ Les demandes de coups de pouce pour aller au travail, au (super)marché ou chez le médecin conservent leur niveau habituel

Les chiffres sont là : les demandes de covoiturage par des personnes en panne de mobilité pour leurs trajets essentiels conservent leur niveau habituel pour cette deuxième période de confinement. L'association éhop pilote deux services de covoiturage solidaire : **le service éhop solidaires** pour le covoiturage pour l'emploi et la formation et le **service éhop près de chez moi** pour le covoiturage de proximité pour l'accès aux biens et services (les courses, la santé, les démarches administratives et les motifs familiaux impérieux). **Ces services de covoiturage solidaire restent ouverts en période de confinement pour l'ensemble des trajets autorisés.**

Depuis le reconfinement : le service de covoiturage pour l'emploi « éhop solidaires » traite chaque semaine entre 15 et 20 demandes de covoiturage pour aller au travail, ce qui correspond à la demande sur la même période en 2019. Et ce sont déjà 20 800 km covoiturés pour l'emploi en 2020 en Bretagne et Pays de la Loire !

## ■ Le pool de covoitureurs solidaires est en chute pour cause de télétravail

Alors qu'une partie de la population a repris le télétravail, le pool de conducteurs solidaires est en chute en Bretagne et Pays de la Loire. Il est important de mobiliser les personnes qui continuent de se déplacer et ont parfois repris (même temporairement) l'usage de la voiture, pour venir en soutien aux exclus de la mobilité.

## ■ Qui peut devenir covoitureur solidaire ?

Toute personne qui réalise un trajet automobile de façon régulière, une fois par semaine, tous les jours ou tous les 15 jours, qui a le permis B et un véhicule assuré, peut s'inscrire comme covoitureur solidaire.

## ■ Comment devenir covoitureur solidaire ?

Les personnes souhaitant rejoindre les covoitureurs solidaires sont invitées à :

- **pour aider l'accès à l'emploi** en Bretagne ou Pays de la Loire
  - ✓ s'inscrire en ligne sur la plateforme publique et sans commission : [ouestgo.fr](http://ouestgo.fr)
  - ✓ ou appeler **éhop solidaires** au **02 99 35 01 56**
- **pour aider pour les courses, la santé, les démarches administratives** sur les 3 communautés de communes qui mettent en place ce service : Bretagne Romantique (35), Ploërmel Communauté (56) et Concarneau Cornouaille Agglomération (29) :
  - ✓ s'inscrire en ligne sur [ehop-presdechezmoi.fr](http://ehop-presdechezmoi.fr)
  - ✓ ou contacter Guillaume au **07 69 14 08 88** pour la Bretagne Romantique
  - ✓ ou contacter Laurène au **07 66 35 95 00** pour Ploërmel Communauté et Concarneau Cornouaille Agglomération

**Je covoiture chaque semaine pour aller à l'épicerie solidaire de Ploërmel.** Je récupère Elisabeth chez elle, c'est sur ma route. On a besoin de faire nos courses. On respecte les gestes barrières, ça se passe bien.

Lahouaria, covoitureuse solidaire inscrite sur [ehoppresdechezmoi.fr](http://ehoppresdechezmoi.fr) à Ploërmel

Je fais régulièrement le trajet pour aller au travail à Guer. **Début novembre j'ai covoituré avec Loretta car elle avait une mission d'intérim.** Je suis volontaire pour être sollicitée pour covoiturer pendant le confinement, comme d'habitude.

Rachelle, covoitureuse solidaire pour éhop solidaires **Guéméné Penfao > Guer en covoiturage**

### L'association éhop



Association bretonne engagée depuis 18 ans pour le développement de la pratique du covoiturage au quotidien.

Ehop est une association loi 1901 ayant pour mission de mettre en œuvre toute action visant à développer la pratique du covoiturage du quotidien. Ehop travaille à la fois avec les collectivités (élus et techniciens), les employeurs (situés en zone urbaine ET sur des territoires peu denses) et les habitants en Bretagne et Loire-Atlantique.

Ehop accompagne les changements de comportement en cassant les idées reçues, en engageant les élus et les employeurs à devenir acteurs dans le déploiement d'un réseau de covoiturage du quotidien, en aidant les covoitureurs à se mettre en relation, en valorisant les pratiques pour changer le regard porté sur le covoiturage. Ehop c'est 14 salariés, un Conseil d'Administration engagé et 52 sites employeurs adhérents (représentant 45 000 salariés). Ehop accompagne aujourd'hui 34 collectivités (Communautés de Communes, agglomérations, métropoles, départements et la Région Bretagne) dans la mise en œuvre d'un covoiturage pour tous, quels que soient le lieu d'habitation, de travail et l'aisance avec les outils numériques.